

La loi américaine Fatca fait des émulesmais suscite aussi des critiques

CORRESPONDANTE À NEW YORK Publié le samedi 20 avril 2013 à 04h30 - Mis à jour le samedi 20 avril 2013 à 04h30

ACTUALITÉ

Dans le viseur Stéphanie Fontenoy

A

u cours de la campagne présidentielle de 2008, Barack Obama avait promis de lutter contre les paradis fiscaux. Deux ans plus tard, le Congrès américain, alors à majorité démocrate, faisait un tout petit pas dans cette direction en adoptant le 18 mars 2010 la loi Fatca (Foreign Account Tax Compliance Act), en français "loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers".

Ce texte s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'économie américaine mais devait aussi apporter une réponse au vaste scandale d'évasion fiscale de la part de clients américains du géant bancaire suisse UBS, en 2009. La fraude fiscale via des comptes à l'étranger, difficile à estimer, se chiffrait à quelque 100 milliards dollars de manque à gagner pour le fisc américain annuellement, selon une estimation du Congrès.

La loi Fatca a pour but de contraindre toutes les institutions financières étrangères (comprenez hors Etats-Unis) à divulguer à l'autorité fiscale américaine (IRS, Internal Revenue Service) les données personnelles et les avoirs (supérieurs à 50 000 dollars) de leurs clients citoyens des Etats-Unis ou résidents de ce pays. La notion de "US person" recouvre également toute participation supérieure à 10 % détenue par un contribuable américain dans une société étrangère, ainsi que toute détention de parts dans un organisme de placement collectif.

Les banques ne sont donc pas les seules concernées : dans le collimateur du gouvernement américain se trouvent aussi les fonds d'investissements et fonds de pension, les trusts et les fiducies de placement, les fondations et certains produits d'assurance.

En cas de refus de l'organisme financier de coopérer, celui-ci se verra pénalisé par une retenue à la source de 30 % sur le revenu de ses investissements aux Etats-Unis.

Mise en place complexe

Entrée en vigueur au 1er janvier 2013, l'application complète de cette nouvelle réglementation a été retardée par la complexité de sa mise en place. De Paris à Londres, en passant par le Canada, les institutions financières se grattent la tête pour savoir si et comment se plier aux exigences de l'Oncle Sam. A ce stade, seule une poignée de pays se sont engagés à soutenir les Etats-Unis dans leur mission. Le Royaume-Unis a été le premier Etat à signer un accord de coopération en septembre 2012, suivi par le Danemark, le Mexique et l'Irlande. L'île anglo-normande de Guernesey a annoncé qu'elle signerait avec la Grande-Bretagne un accord de même style. Inquiète pour les répercussions de cette législation sur ses activités aux Etats-Unis, la Suisse a rejoint ce club restreint le 14 février dernier.

La France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Japon ont par ailleurs adopté conjointement avec les Etats-Unis une déclaration mutuelle pour convenir "*d'une approche commune pour la mise en œuvre de Fatca*". La Belgique a fait savoir sa volonté de se joindre aux discussions intergouvernementales à ce sujet.

Dans un communiqué de presse daté de novembre 2012, l'autorité fiscale américaine affirme être en discussion avec plus de 50 pays et entités pour encourager la transparence fiscale. Beaucoup de poids lourds, comme la Chine, Singapour et Hong Kong, manquent cependant à l'appel.

Critiques aux Etats-Unis et à l'étranger

Depuis ses débuts, Fatca fait face à de nombreuses critiques, autant aux Etats-Unis qu'à l'étranger. Selon ses détracteurs, son champ d'application est trop large et trop flou puisqu'il considère comme suspect n'importe quel Américain résidant à l'étranger. Les institutions financières participantes se plaignent d'une mise en pratique contraignante et très onéreuse, dont elles doivent supporter les coûts. D'autant plus que l'administration américaine n'a promis que du bout des lèvres une réciprocité. A l'heure actuelle, rien n'est prévu dans la législation américaine pour forcer ses institutions financières à dévoiler les informations bancaires de leurs clients étrangers. "*La façon dont nous allons procéder pour arriver à l'entière réciprocité et combien de temps cela prendra est quelque chose sur lequel nous travaillons*", a fait savoir Ted Setzer, un responsable de l'IRS, début janvier.

La mesure est aussi dénoncée par ceux qui pensent que les Etats-Unis devraient d'abord faire le ménage devant leur porte et lutter contre leurs propres paradis fiscaux, des Etats comme le Delaware ou le Nevada, qui proposent une fiscalité des plus hospitalières pour les entreprises domestiques et "offshores", petites et grandes.

Au final, selon les estimations, la loi Fatca ne permettrait de mettre la main que sur 1 % du montant total de l'évasion fiscale sur les avoirs détenus par les Américains à l'étranger.